

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le **Programme de dons et commandites** de la CFSJ vise à soutenir des initiatives émanant d'organismes sans but lucratif qui contribuent à offrir à nos communautés un environnement de vie plus sain et plus inclusif, et ce, dans une perspective de développement durable. Les trois domaines priorités par la CFSJ sont :

- **La santé, l'éducation, l'inclusion, les sports et la culture ;**
- **L'environnement ;**
- **La mise en relation des communautés civile et militaire.**

Si un don ou une commandite est accordé(e), la CFSJ devra être reconnue comme donatrice ou comme commanditaire de l'organisme. Toute utilisation de son nom ou de son logo devra être préalablement approuvée par la direction générale.

## CRITÈRES D'ADMISSION

### **Pour être admissible, la demande doit :**

- Provenir d'un organisme, d'une association ou d'une institution sans but lucratif (OBNL ou autre).
- Faire une différence pour une communauté, dans une perspective de développement durable.
- Être compatible avec les valeurs de la CFSJ (autonomie, collaboration, respect, rigueur).
- Les demandes ayant un impact dans la MRC du Haut-Richelieu ou en Montérégie seront prioritaires.

### **Ne sont pas admissibles :**

- Les demandes de nature religieuse, partisane ou politique
- Les demandes de nature privée ou personnelle (par exemple : voyage ou excursion)
- Les demandes aux fins de lobbying, de militantisme ou de revendications

## PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Le formulaire « Demande de don ou de commandite » doit être dûment complété et envoyé par courriel ou par la poste à la direction générale de la CFSJ, à l'attention de :

Mme Caroline Berthiaume  
Adjointe exécutive  
Direction générale  
Corporation du Fort St-Jean  
15, rue Jacques-Cartier Nord  
Saint-Jean-sur-Richelieu (QC) J3B 8R8  
caroline.berthiaume@cfsj.qc.ca

### MERCI DE FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES :

- Un budget et une description détaillée de l'initiative et ses bienfaits, pour tout montant supérieur ou égal à 2 000 \$.
- Les états financiers vérifiés de l'organisme, pour tout montant supérieur ou égal à 5 000 \$.
- Un plan de visibilité, pour toute demande de commandite.

La direction générale de la CFSJ a la responsabilité d'effectuer l'analyse des demandes, de procéder à l'octroi des dons et de répondre à toutes les demandes reçues dans les semaines suivant leur réception.